



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-et-un, le **mardi 23 novembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Yves DEMORA, Yves ÉCOLAN, Adjoint
Thierry BELLOIS, Éric BROCHARD, Véronique GEHAN, Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET, Frédéric LAMON, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents Excusés : A.GAUTHIER, C. COURTOIS, P.GEHAN.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.
Approbation du Conseil Municipal du 05/10/2021 : Approuvé

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Délibération n° 1 : BUDGET EAU : Décision modificative.

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du Trésorier, les subventions reçues en investissement font l'objet d'amortissements obligatoires dans le budget eau (M49).

Il convient de régulariser trois subventions reçues et non amorties :

2016 : Extension réseau eau potable rue du Vivier (M. Canuel) =	3 853 €
2018 : Viabilisation eau potable chemin des Aubépines (M. Guille) =	6 029.22 €
2020 : DETR reçue pour la suppression des branchements plomb 2019 =	22 262 €
Total de l'amortissement à prévoir =	<u>32 144.22 €.</u>

Ces subventions sont amortissables sur 15 ans selon la dernière délibération, soit une somme de **2 142.95 € à partir de l'année 2021.**

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : CONVENTION Délégation Réseau Eau Potable :

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence eau potable est transférée à la Communauté depuis le 1^{er} janvier 2020 conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales. Une convention annuelle a été signée chaque année en 2020 puis 2021 entre l'agglomération et la commune afin que l'EPCI puisse confier à la commune la gestion du réseau d'eau.

Pour l'année 2022, un projet de convention de délégation, déléguant l'exercice de la compétence à la commune **pour une durée de 1 an entre le 1 janvier 2022 et le 31 décembre 2022 a été renouvelée le temps que l'agglomération puisse mettre en place toute la logistique humaine et matérielle avant de reprendre cette compétence dans sa totalité.** Cette délégation concerne l'investissement et le fonctionnement du réseau d'eau.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : PROJET DE LA PLATE FORME FM LOGISTIC A VERNOUILLET :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du 05/10/2021, un responsable de la société FM Logistic est venu présenter le projet d'installation d'une plateforme sur la ZAC Porte Sud à Vernouillet soumis à enquête publique qui s'est achevée le 12 novembre dernier. Le commissaire enquêteur rendra son rapport dans un délai de deux mois. Les communes situées dans le périmètre d'affichage de cette enquête publique peuvent apporter leur avis sur cette installation classée Seveso Seuil Haut.

L'ensemble sera construit sur 16 hectares et pourrait accueillir jusqu'à 150 salariés. L'activité principale est le stockage de produits de consommation courante (alimentaire, frais, électronique, produits ménagers, carton, plastique, alcool, charbon, aérosol, parfum...). Le trafic routier généré par cette installation serait de 200 poids lourds et 150 voitures par jour à terme. Ce projet relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement et sera classé Seveso Seuil Haut compte tenu du volume stocké et de la nature de certains produits.

Mme le Maire est allé visiter le site de Louviers avec les maires des communes concernées et le Président de l'Agglomération de Dreux. Il en est ressorti une bonne impression générale.

Malgré l'intérêt que peut présenter une telle implantation pour l'économie locale, différents facteurs négatifs apparaissent, notamment le classement Seveso Seuil Haut qui effraie la population, l'opposition des riverains, et entreprises riveraines, la proximité de l'hôpital et de l'aérodrome, la crainte d'un report de trafic sur les voies secondaires et les villages, une disproportion entre la création d'emplois et la surface occupée particulièrement accentuée par une future robotisation évoquée par les responsables de FM LOGISTIC, l'environnement et la santé humaine impactée par le trafic routier et les nuisances sonores.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce projet.

Après le vote, le Conseil Municipal, avec :

POUR : 0 CONTRE : 11 ABSTENTION : 0

Emet un avis DEFAVORABLE pour l'implantation de la plateforme FM LOGISTIC à Vernouillet, porte Sud.

Délibération n° 4 : PROJET ENERTRAG (Capacités financières de la Société)

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une requête a été introduite auprès du Tribunal Administratif d'Orléans puis de la Cour administrative d'appel de Nantes en annulation :

- De l'arrêté du 18/03/2016 par lequel le préfet de la région Centre Val de Loire a autorisé la société ENERTRAG AG établissement France à exploiter cinq éoliennes d'une hauteur de 150 mètres et un poste de livraison sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé ;
- De l'arrêté du 11/12/2019 par lequel le préfet d'Eure-et-Loir a modifié et complété l'autorisation délivrée le 18/03/2016 à la société ENERTRAG AG, établissement France.

Dans son arrêté du 28/09/2021, la Cour administrative d'appel de Nantes a considéré que le public et l'administration n'avaient pas été suffisamment informés quant aux capacités financières de la Société ENERTRAG AG établissement France. La cour a considéré que cette irrégularité pouvait être régularisée dans un délai de 4 mois par l'intervention d'une autorisation modificative de régularisation prise au regard d'indications précises et étayées quant aux capacités financières de la société ENERTRAG AG

établissement France portées à la connaissance du public sur le site internet de la préfecture de région ou de département. La cour a sursis à statuer dans cette attente.

Suite à cet arrêté, une consultation du public se déroulera en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé du vendredi 3 décembre 2021 à 9h00 au vendredi 31 décembre à 18h00.

Le conseil municipal devant émettre un avis sur les capacités financières de la société ENERTRAG BEAUCE V, bénéficiaire du transfert de l'autorisation environnementale, Mme le Maire présente le dossier qui fait ressortir des capacités financières suffisantes pour assurer le bon achèvement de l'ouvrage quelle que soient les difficultés rencontrées.

Après le vote, le Conseil Municipal, avec :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Emet un avis favorable sur les capacités financières de la Société ENERTRAG.

Délibération n° 5 : Le Fonds de Solidarité Logement :

Comme chaque année, le Conseil départemental sollicite les communes pour leur contribution financière à hauteur de 3.00 € par logement social existant sur la commune. Cette dotation permet de constituer le FSL (Fonds social du Logement). La commune de Marville-Moutiers-Brûlé ne possède qu'un logement social, sa contribution sera de 3.00 € pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 6 : TARIF REPAS DES SENIORS :

Sortie prévue le 12/12/2021 au « Cochon grillé », Il est proposé les tarifs suivants :

- Seniors de plus de 70 ans : gratuité
- Conjointes de moins de 70 ans : 27 €
- Personne de moins de 70 ans : 55 €
- Conseillers municipaux percevant une indemnité : 55 €
- Conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnité : gratuité

Approuvé à l'unanimité.

Communication et questions diverses :

Mme le Maire informe les conseillers que les travaux de voirie rue St Jacques à Imbermais sont commencés et devront se terminer fin décembre 2021. Une commission travaux se tiendra le 14 décembre 2021 afin de faire le point sur les travaux réalisés et d'évoquer les investissements à venir.

Mme le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie, d'un habitant riverain de la rue de la Vauvette à Imbermais. Des remerciements avant tout pour les travaux rue St Jacques et notamment pour le décalage de l'entrée charretière qu'il a souhaité ; puis une demande d'intervention au niveau de l'accotement rue de la Vauvette.

M. Demora, adjoint aux travaux, présente une Boîte à livres fabriquée par les agents techniques. Se pose la question du lieu d'installation de cet élément.

M. Demora indique également qu'une nouvelle recherche de fuite d'eau à Blainville est nécessaire au vu de la nouvelle augmentation de la consommation d'eau. Une équipe de conseillers municipaux et un agent technique seront présents à partir de 23 heures pour localiser cette fuite. Cette opération se tiendra entre le 6 et le 10 décembre. Date exacte à confirmer. Prévenir les habitants concernés.

M. Ecolan, adjoint à l'urbanisme, annonce que les calendriers 2022 liés au ramassage des containers seront à distribuer fin décembre. Il précise qu'il faut maintenant aller les chercher à l'Agglomération.

Mme le Maire annonce que les vœux 2022 sont théoriquement prévus le 15 janvier. Evidemment, ils auront lieu en fonction de la situation sanitaire.

La séance est levée à 23h10